



Industries **P**roductions **E**nvironnement

Pierre GOUSSET

le **DROIT**
des **INSTALLATIONS**
CLASSEES

pour la protection de l'environnement

Technique & Documentation

Pierre GOUSSET

Docteur en Droit
Administrateur Civil
Ancien Chef de Service chargé des Etablissements classés
au Ministère de l'Industrie
Rédacteur en chef du Code permanent
« Environnement et nuisances »

le droit des installations classées pour la protection de l'environnement



Technique et Documentation

11, rue Lavoisier
F - 75008 Paris

table des matières

	<i>Abréviations utilisées</i>	XII
I	NOTIONS GÉNÉRALES	1
	<i>A - Introduction</i>	3
	<i>B - Le mécanisme juridique français</i>	6
	<i>C - La documentation</i>	13
	<i>D - Les administrations et organismes compétents en matière d'environnement</i>	17
II	TEXTES CONSTITUTIFS DE LA LÉGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES	27
	<i>A - La loi du 19 Juillet 1976</i>	30
	<i>B - Le décret n° 77.1133, du 21 Septembre 1977</i>	34
	<i>C - La nomenclature</i>	37
	<i>D - Les prescriptions ministérielles</i>	40
	<i>E - Textes abrogés récemment</i>	43
III	CHAMP D'APPLICATION DE LA LÉGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES	45
	<i>A - Intérêts protégés, inconvénients visés</i>	47
	<i>B - Installations visées par la loi</i>	50
	<i>C - Les droits d'antériorité</i>	56
	<i>D - Frontières avec les autres législations d'environnement et de sécurité</i>	63
	<i>E - La législation des installations classées et le droit privé</i>	71

IV	LA CRÉATION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE	75
	A - Le "préalable" de l'urbanisme	78
	B - La procédure d'autorisation	87
	C - L'arrêté préfectoral d'autorisation	99
	D - Les autorisations temporaires	105
	E - La déclaration	108
	F - Les régimes spéciaux d'autorisation et de déclaration	114
V	LE FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE	127
	A - Les prescriptions techniques de fonctionnement	130
	B - L'interruption et les incidents d'exploitation	142
	C - Les modifications et extensions de l'exploitation	146
	D - Le changement d'exploitant	150
	E - Le transfert de l'installation	153
	F - La cessation de l'exploitation	154
VI	LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES	157
	A - La suppression des installations dont les nuisances sont irrémédiables	159
	B - Les sanctions administratives	163
	C - Les sanctions judiciaires	168
VII	LE RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF	177
	A - Le double aspect du contentieux des installations classées	179
	B - Actes attaquables	181
	C - Qui peut former le recours ?	186
	D - Les moyens à invoquer	191
	E - La procédure jusqu'au jugement	195
	F - Forme et contenu du jugement	199
VIII	L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES	203
	A - L'organisation de l'inspection des installations classées	207
	B - Rôles et missions des inspecteurs	210
	C - Prérogatives des inspecteurs	213
	D - Le secret professionnel	217

E - La responsabilité des inspecteurs 220

IX LES TAXES ET REDEVANCES SUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES 225

A - La taxe unique sur les autorisations et déclarations 228
 B - La redevance annuelle 231
 C - La redevance sur les raffineries de pétrole 233

X EN CONCLUSION : QUELQUES IDÉES GÉNÉRALES SUR LES LES NUISANCES ET LES MOYENS DE LES COMBATTRE 235

A - Les "nuisances" 237
 B - Les moyens de lutte contre les nuisances 240

APPENDICES 246

I Textes de base 247
 II Tableaux de concordance 277
 III Code de l'urbanisme 278

INDEX 281

POURQUOI CE LIVRE?

La loi du 19 juillet 1976 sur les « Installations classées » remplace et généralise en la modernisant la vieille loi du 19 décembre 1917, sur les « Etablissements classés ». Elle s'appliquera désormais, non plus seulement à l'industrie et à l'artisanat, mais à l'agriculture, à l'habitation et à tous les services publics, nationaux ou locaux, y compris les hôpitaux, les universités et les entreprises publiques.

Le nouveau livre de Pierre Gousset dont l'objet est essentiellement pratique, délimite, tout d'abord, les frontières de la nouvelle loi vis-à-vis des nombreuses et complexes législations de sécurité, d'environnement et d'urbanisme. Elle en décrit ensuite les mécanismes et étudie les obligations qu'elle impose à ses assujettis, les sanctions qu'ils encourent, les recours qui leur sont offerts, au titre du double contrôle de la création et du fonctionnement des installations présumées dangereuses ou polluantes.

L'ouvrage donne la clef et « le mode d'emploi » d'une réglementation qui va régir un nombre considérable d'entreprises et d'installations appartenant à tous les secteurs de notre société. Il s'adresse plus particulièrement aux gestionnaires ou créateurs, juristes ou techniciens, industriels, agriculteurs ou gérants d'immeubles.

L'AUTEUR :

M. Pierre Gousset est Docteur en droit, Administrateur Civil, ancien Chef de Service des Etablissements Classés au Ministère de l'Industrie, ancien Directeur du Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement Industriel et Rédacteur en Chef du Code Permanent « Environnement et Nuisances ». M. Gousset est un spécialiste bien connu de toutes les législations de protection de l'environnement.